



# GOLF DE ROCHEFORT OCEAN

## REGLES LOCALES SPECIFIQUES

### 1. Hors limites

- **Clôtures grillagées (exemple : à droite du trou N°8)**
  - Pas de dégagement gratuit.
  - Jouer la balle où elle repose ou la déclarer injouable avec 1 coup de pénalité.
- **Clôtures électriques** : dégagement gratuit autorisé à 2 longueurs de club plus 1 longueur si nécessaire si un coup normal n'est pas jouable.
- **Présence d'une ligne au sol** : si une ligne au sol définit la lisière des limites, celle-ci prévaut. Le rôle des piquets est alors de donner un repère visuel plus lointain sur les limites.

### 2. Terrain en conditions anormales

Sont considérées comme conditions anormales sur les zones tondues ras du parcours :

- Les zones dénudées
- Les zones en réparation

Les divots ne sont pas considérés comme terrain en conditions anormales.

### 3. Parties intégrantes du terrain

Les dépressions du terrain dans le bois entre les trous N°2 et N°5 sont parties intégrantes du terrain.

## 4. Les obstructions inamovibles

Sont considérées comme obstructions inamovibles (dégagement sans pénalité) :

- Les rochers affleurant le parcours. (exemple avant green du trou N° 9)
- Tous les chemins du parcours.
- La berlinoise du bunker de gauche au trou N°1 (dégagement gratuit dans le bunker).
- La clôture entre trou N°7 et le practice.  
*Dégagement gratuit, côté fairway, pour toute balle reposant entre le hors limite (défini par une ligne ou par les piquets) et la clôture.*
- Le grillage de protection entre le green du N°8 et le départ du N°9
  - *Le joueur peut se dégager sans pénalité sur la dropping zone à l'arrière du trou N°8.*
  - *Si la balle a franchi le grillage, le dégagement sur la dropping zone est obligatoire.*

## 5. Zones à pénalités rouge et jaunes

- En l'absence de piquets, la rupture de pente délimite la zone à pénalité.
- En présence d'une ligne rouge ou jaune, celle-ci prévaut.

## INFRACTION A UNE REGLE LOCALE

- **Stroke play : 2 coups de pénalité**
- **Match play : perte du trou**
-